

SÉNAT

SEPTEMBRE 1984

Service des Commissions.

BULLETIN
DES COMMISSIONS

SOMMAIRE

	Pages.
Affaires étrangères, Défense et Forces armées	1755
Finances, Contrôle budgétaire et Comptes économiques de la Nation	1757

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Jeudi 13 septembre 1984. — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a entendu **M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.**

M. Claude Cheysson a examiné les circonstances des récents entretiens qui se sont tenus au Maghreb avec les représentants de la France, au sujet de l'accord entre le Maroc et la Libye, et les développements politiques auxquels ils ont donné lieu.

A la demande du ministre, la commission a décidé de ne pas donner de publicité à ses déclarations.

Néanmoins, **M. Jean Lecanuet, président,** a tenu à faire part au ministre de son profond étonnement devant la présence du Président de la République française au Maroc, au moment où venait d'être signé cet accord maroco-libyen, sur les dispositions essentielles duquel il n'avait pas été informé.

Le ministre a rappelé les circonstances du voyage privé du Président de la République et exposé les raisons qui ont justifié son maintien.

Enfin, à l'issue de l'audition du ministre et à la suggestion de **M. Yvon Bourges,** il a été décidé de demander au ministre de la défense de venir exposer devant la commission les conditions de mise en place de la Force d'action rapide (F. A. R.), ou d'autoriser le chef d'état-major des armées à venir répondre sur ce point aux questions des commissaires.

Vendredi 21 septembre 1984. — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission a entendu **M. Charles Hernu, ministre de la défense, sur les aspects militaires des modalités du retrait des forces françaises du Tchad.**

Le ministre a indiqué que l'accord franco-libyen stipulait une évacuation concomitante des diverses forces militaires en présence au Tchad, et cela en ce qui concerne les hommes, les matériels et les équipements. Il a souligné que, lorsque cette évacuation serait terminée, les relations entre la France et le Tchad se retrouveraient régies par les accords de coopération de 1976.

Il a répondu aux questions posées par le président et MM. Jean-Pierre Bayle, Paul Robert, Pierre Matraja, Jean Garcia et André Bettecourt, en demandant à la commission d'observer une indispensable discrétion sur ses déclarations.

A l'issue de l'audition du ministre, M. Pierre Matraja a indiqué à la commission qu'à l'occasion de l'exercice « Damoclès » qui clôturait la présentation de la brigade aéromobile de la force d'action rapide, le ministre de la défense avait adressé aux membres de la commission le discours qu'il a prononcé.

Le président a informé la commission qu'il serait possible à quelques-uns de ses membres d'assister à un exercice de tir de canon automoteur de 155 AUF I au camp de Suippes le 19 octobre prochain.

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES
ECONOMIQUES DE LA NATION**

Jeudi 13 septembre 1984. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Louis Mexandeau, ministre délégué chargé des P. T. T.**

Répondant à dix questions précises posées par **M. Jean François-Poncet**, M. Louis Mexandeau s'est en premier lieu engagé à communiquer à la commission le rapport justifiant l'augmentation de la taxe de base du service des télécommunications prévue à l'article R. 56 du Code des P. T. T.; il a, d'autre part, indiqué que le produit de la majoration de la taxe serait d'un peu plus de deux milliards de francs pour les cinq derniers mois de 1984 et représenterait 6 à 8 milliards de francs en 1985; il a évoqué l'apparition de certaines charges nouvelles non prévues lors de la confection du budget pour 1984, notamment l'accroissement du déficit de la C.G.C.T. (Compagnie générale de constructions téléphoniques).

Le ministre a également souligné que l'exécution du budget en 1984 n'avait été caractérisée par aucune anomalie.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial du budget annexe des P. T. T., a confirmé les propos du ministre sur ce point.

Répondant à une question de **M. Henri Torre**, M. Louis Mexandeau a affirmé qu'aucune action nouvelle n'avait été prise en charge par son ministère depuis le vote du budget. Il a indiqué que le surcroît de recettes dû à la majoration de la taxe serait affecté à des actions entreprises au titre de la filière électronique et des technologies nouvelles, sans qu'il soit encore possible d'avoir des idées très précises à ce propos.

M. Jean François-Poncet s'est alors déclaré surpris qu'une décision tendant à majorer de 15 % le produit de la taxe ait été prise sans idée précise quant à sa finalité; il a demandé au ministre quels seraient les moyens juridiques utilisés pour déterminer l'utilisation des recettes supplémentaires ainsi dégagées.

M. Louis Mexandeau s'est engagé à répondre par écrit à la demande de M. Jean François-Poncet. Il s'est déclaré satisfait du bilan de son action à la tête du ministère des P. T. T., caractérisé par d'importants progrès dans les domaines de la télématique, des réseaux câblés et des satellites ; il a, enfin, rendu hommage aux efforts accomplis depuis quinze ans dans le secteur du téléphone.

M. Jean François-Poncet a alors indiqué que la taxe de base du service des télécommunications avait perdu sa nature de redevance, en raison de la majoration du 27 juillet 1984, qu'aucune charge nouvelle liée au service des télécommunications ne justifie.

Le ministre a, pour sa part, déclaré que la taxe n'avait pas, selon lui, perdu son caractère réglementaire. Répondant à une question de M. Jean François-Poncet, il a évoqué la possibilité d'une modification des textes régissant la comptabilité du budget annexe, afin de permettre à des fonctionnaires ne relevant pas directement du ministère des P. T. T. d'ordonnancer certaines des dépenses du budget annexe. Il a enfin signalé qu'aucune disposition juridique n'interdisait le reversement au budget général.

M. André Fosset a, alors, indiqué qu'une redevance pour service rendu devait suivre l'évolution du coût du service et non celle de la hausse des prix. Il a également évoqué l'accroissement de l'endettement qu'implique le reversement au profit du budget général.

M. Henri Goetschy a dénoncé la charge supplémentaire pour les collectivités locales qu'implique l'acheminement à vitesse lente de leur courrier.

M. Louis Perrein a, pour sa part, évoqué les améliorations enregistrées par le service postal en 1984.

M. René Monory a rappelé les efforts hors du commun effectués dans les années soixante-dix pour doter la France d'une industrie du téléphone puissante ; pour lui, l'existence d'un marché intérieur en expansion a été le fondement des performances réalisées à l'exportation en la matière ; des augmentations tarifaires excessives risquent d'altérer cette dynamique ; il s'agit d'une erreur économique.

M. Jean François-Poncet a estimé que la première règle dans un pays de liberté était le respect de la loi ; la Constitution, première des lois, fait du vote de l'impôt une attribution exclusive du Parlement ; en majorant indûment la redevance téléphonique, le Gouvernement a donné à celle-ci le caractère d'un impôt. Il a, par là-même, violé la Constitution.

M. Pierre Gamboa a témoigné de son inquiétude face aux perspectives de suppressions d'emplois (à hauteur de 2 000) dans les services des postes et télécommunications ; il a dénoncé d'éventuelles nouvelles hausses des tarifs et a évoqué la situation difficile de la C.G.C.T.

M. Edouard Bonnefous, président, a alors stigmatisé la détérioration continue du service des postes ; celle-ci, qui pourrait déboucher sur l'instauration d'un service postal parallèle, est un facteur de découragement pour l'économie française. A trop privilégier les télécommunications, on a fait de la France la lanterne rouge de l'acheminement du courrier.

M. André Fosset a rappelé les évolutions erratiques du Gouvernement à propos du forfait téléphonique accordé aux parlementaires ; augmenté dans un premier temps, au nom du respect des droits du Parlement, il a été, six mois plus tard, mis à la charge du budget des assemblées.

Répondant aux divers intervenants, **M. Louis Mexandeau** a indiqué combien la modernisation de la poste le préoccupait ; il n'est pas opposé à un transfert des excédents des télécommunications vers le secteur poste, qui reste un des meilleurs du monde.